



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.1/2002/20/Add.12
25 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation des produits
périssables et de l'amélioration de la qualité

Section spécialisée de la normalisation
des fruits et légumes frais

RAPPORT SUR LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION

Additif 12

Note du secrétariat: Le présent document contient le résumé du rapport sur la deuxième session du groupe de travail sur l'harmonisation internationale du codage des produits agricoles.

Rapport sur la deuxième session du groupe de travail sur l'harmonisation internationale du codage des produits agricoles,

Genève, 25 avril 2002

1. Participants: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Canada, Chili, COLEACP (Comité de liaison – Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique – pour la promotion des fruits tropicaux, légumes de contre-saison, fleurs, plantes ornementales et épices), Communauté européenne, Danemark, EAN International, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Italie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie et Suède.
2. La session était présidée par M. Miodrag Mitic (EAN International) qui a félicité les participants à la première session de leur travail sur la détermination des attributs à retenir pour le codage des normes CEE-ONU (voir TRADE/WP.7/GE.1/2002/17).
3. Il a proposé d'examiner les documents présentés par l'Italie (INF.1) et le Canada (INF.6/7), puis de débattre des moyens d'ébaucher la structure d'un code de façon concrète.
4. Le représentant de l'Italie a présenté le document INF.1 sur un réaménagement de la chaîne d'approvisionnement qui, dans son premier chapitre, propose une norme minimale générale pour les catalogues de produits. Il fallait avant tout décider de l'information à acheminer le long de la chaîne d'approvisionnement.
5. Il a ajouté que l'on pouvait distinguer trois types d'informations:
 - L'information obligatoire (par exemple les règlements internationaux);
 - L'information facultative – de première importance (par exemple la désignation d'origine protégée);
 - L'information facultative – d'importance secondaire (tous renseignements supplémentaires suggérés).
6. On a fait observer que chaque norme comportait des informations obligatoires et des informations facultatives mais que le type d'information à fournir pouvait différer selon le produit, et que le code devait donc être souple.
7. La délégation du Canada a présenté les documents INF.6/INF.7. Selon elle, le code devait simplifier l'échange entre fournisseur et client et non le compliquer, car lors d'un échange commercial, les partenaires qui cherchaient à conclure une affaire «électroniquement» devaient encore en passer par un mappage rigoureux pour que leurs codes internes de produits soient correctement synchronisés.
8. Pour parvenir à une certaine harmonisation, les organisations PMA et CPMA (organisations nord-américaines de commercialisation des produits agricoles) avaient mis au point un ensemble de 12 attributs standard constants de produits qui devaient être utilisés systématiquement tout au long de la saison de croissance afin que l'identité des produits soit préservée d'un bout à l'autre de la chaîne de distribution.

9. Pour une synchronisation parfaite des informations sur les produits à l'échelle de tout le secteur, ces organisations estimaient qu'il fallait établir une base de données des produits centralisée contenant les profils des fournisseurs et des clients, et des renseignements sur l'organisation et les points de contact des entreprises. Cette base de données serait le dépositaire central de la classification et des codes utilisés dans tout le secteur des produits frais et résoudrait le problème de la synchronisation des données sur les produits grâce à une procédure de mappage effectuée une fois pour toutes. Quel que soit le nombre de partenaires en affaire avec une entreprise donnée, ceux-ci n'auraient à établir la mappe de leurs codes internes de produits qu'une seule fois pour cette base de données.

10. La délégation a déclaré qu'il fallait s'assurer que la solution retenue était véritablement internationale et que les secteurs de gros et de détail participeraient aux travaux. Tous les attributs retenus devaient être clairement définis pour éviter toute confusion, par exemple, la campagne agricole pouvait ne pas avoir lieu aux mêmes dates dans l'hémisphère Nord et dans l'hémisphère Sud.

11. Le Président a examiné le tableau des attributs présenté dans le document 2002/17. Il fallait le réduire à l'essentiel (12 chiffres). Selon lui, il était possible de regrouper produit, variété et calibre sur un champ à 4 chiffres à partir des résultats de la normalisation des numéros de code PLU (l'International Federation of Produce Coding a défini entre 1 300 et 1 500 numéros PLU, et entre 300 et 400 numéros pour les détaillants). Il a ajouté que les attributs poids net, pays d'origine, numéro du lot, entreprise et date d'emballage étaient déjà traités dans le système EAN/UCC.

13. Les attributs ont été l'objet d'observations diverses:

- Il fallait définir clairement tous les attributs;
- Quatre chiffres ne suffiraient pas à coder le produit, la variété et le calibre;
- La mention campagne agricole n'était obligatoire que pour certains fruits à coque et était facultative dans d'autres normes;
- L'attribut «traitement» ne servait que pour les agrumes;
- Produit, variété, calibre, type commercial, campagne agricole et traitement pourraient être regroupés en un seul champ;
- Il fallait s'accorder d'abord sur les attributs produit, qualité/catégorie et variété car on y faisait référence dans le monde entier et ils devaient aussi figurer sur l'étiquette;
- Le calibrage et le conditionnement pourraient être regroupés;
- Il fallait concentrer les efforts sur les points obligatoires dans les normes CEE-ONU (poids net, numéro du lot et date d'emballage n'étaient pas exigés selon la norme CEE-ONU et pouvaient être abandonnés);

- Lorsque les attributs faisaient déjà partie de codes internationaux, il fallait adopter ces codes (poids net, pays d'origine, numéro du lot);
- On a proposé un attribut supplémentaire, les «prescriptions spécifiques à un produit», qui donnerait des informations ne concernant que quelques sortes de produits agricoles;
- Il convenait d'inclure le mode de culture;
- La mention «campagne agricole» pouvait être source de confusion du fait que certains produits pouvaient être stockés pendant des années sans problème.

14. Plusieurs délégations se sont exprimées sur les domaines à couvrir et l'utilité des travaux:

- Il fallait délimiter les domaines à couvrir par des travaux;
- Il fallait préciser les objectifs que le groupe se proposait d'atteindre;
- Il fallait donner des exemples de l'utilisation du code;
- Il fallait établir une liste internationale des variétés mais il existait aussi beaucoup de variétés nationales dont il allait falloir tenir compte;
- Fallait-il limiter le codage au commerce international?
- Le système devait aussi profiter au consommateur;
- Les travaux devaient porter sur le codage sous toutes ses formes et non pas sur les codes-barres uniquement.

15. La délégation du COLEACP a dit qu'il faudrait éviter que l'introduction de ce nouveau système de codage ait le moindre inconvénient pour les pays pauvres.

16. On a souligné qu'il ne s'agissait pas d'imposer le système et que celui-ci devrait faciliter le commerce à tous les pays, quel que soit leur stade de développement.

16. Le Président a résumé le débat comme suit:

- Il fallait définir clairement, par écrit, les tâches du groupe de travail;
- Pour commencer, il fallait coder uniquement les éléments qui étaient obligatoires dans les normes CEE-ONU;
- Il fallait simplifier le code en regroupant les attributs qui pouvaient l'être logiquement.

16. La délégation des Pays-Bas a proposé d'accueillir une session du groupe de travail pendant la Réunion des chefs des services de contrôle de l'OCDE (3-5 septembre 2002).

18. Le représentant d'EAN International a proposé de tenir, avec le secrétariat, une session consacrée au codage pendant la semaine du 23 septembre 2002.

19. Le groupe tiendra une nouvelle session pendant celle du Groupe de travail, le 30 octobre 2002.
